



Nombre de délégués élus : 49
 Nombre de délégués en exercice : 49
 Nombre de délégués votants : 35
(35 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 18 février 2026

Date de Convocation : 05 février 2026

EPCI membres	Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Donne pouvoir à	Délégués suppléants	Présents	Absents	Délégués titulaires remplacés
Grand Bourg Agglomération	Henri BERNIGAUD	X				Jean-Luc BERNARD	X		François BOZONNET
	François BOZONNET		X			Christophe CHARTIER	X		Serge GUERIN
	Bernard BRIDON	X				Isabelle COMTET	X		Françoise POTHIER
	Michel CHANEL	X				Yann CUBY	X		Michel GIVORD
	Baptiste DAUJAT	X				Pascal CURT	X		Fabien RELAVE
	Guillaume FAUVET	X				Benoît FEUVRIER		X	
	Michel GIVORD		X			Stéphane GEORGE		X	
	Serge GUERIN		X			Magali GRACIO		X	
	Christophe JOLY			X		Christophe LAURENSON		X	
	Marlial LOISY	X				Pascal LEGRAIS-BOUCHER	X		Georges PICOT
	Franck MOISSON	X				Hubert MARTIN		X	
	Georges PICOT		X			Morgan MERLE		X	
	Françoise POTHIER		X			Jacques MEURENAND		X	
	Fabien RELAVE		X			Arnold MORANDAT		X	
	Jean-Michel SIMONET	X				Fabienne PEDOUX		X	
Communauté Communes de la Dombes	Jean-Michel VANDEL		X			Fabien PUVILAND	X		Jean-Michel VANDEL
	Gérard BRANCHY	X				Olivier BONNEFIN		X	
	Denis CHARNAY			X		Nicolas CLAIR		X	
	Jean-Marc CHATELET	X				Philippe DIARD		X	
	Francis DUMONT			X		Isabelle DUBOIS		X	
	Jean-François FERRIER			X		Gilles DUBOST		X	
	Bernard GILLET			X		Pascale ECORCE		X	
	André GIMOND			X		Pascal GAGNOLET		X	
	Arnaud GRAND		X			Jean-Michel GAUTHIER		X	
	Alain JAYR	X				Christine GRIMOUD		X	
	Ludovic LOREAU			X		Frédéric HAUPERT		X	
	Pascal MANGUELIN		X			Claire JACQUIER		X	
	Gérard MAURE	X				Hervé OTTAVIOLI		X	
	Chantal MUZY			X		Philippe PAILLASSON		X	
	Sonia PERI			X		Philippe PERREAULT		X	
Communauté Communes de la Veyle	Laurent PERRADIN		X			Olivier POLLIN		X	
	Philippe POTTIER	X				Hubert SINARDET		X	
	Noël RAVET	X				Didier VANDORT		X	
	Guillaume AGATY	X				Jean-Claude AUBLANC	X		Dominique MOREL
	Richard BOACHON	X				Jean-Jacques BILLET		X	
	Paul BOULANGER		X			Bernard CHEVALIER		X	
	Francis BOURGEOIS		X			Stéphanie COURTIAL		X	
	Vincent BROYER	X				Michèle DANNACHER		X	
	Michel DUBOST	X				Julien DAUJAT		X	
	Patrick DURANDIN	X				François GABILLET		X	
	Julien FARGEOT			X		Charlène LABALME		X	
	Jean-Louis GIVORD	X				Jean-Paul LAUNAY		X	
	Pierre GONNARD		X			Joël MONIER	X		Francis BOURGEOIS
	Christian LORIN	X				Florian MOREL		X	
	Jean-Marie MANIGAND			X		Alexandre MUZY		X	
Communauté Communes de la Veyle	Luc MICHEL	X				Christian PACCOUD		X	
	Dominique MOREL		X			Claude RABUEL	X		Paul BOULANGER
	Vincent MOREL	X				Clément RENOUD		X	
	Leslie VOLATIER	X				Matthieu ROBELIN	X		Pierre GONNARD

L'an deux mille vingt-six, le mercredi dix-huit février, à vingt heures, les membres du Comité Syndical, se sont réunis à la salle Annexe de la Mairie de Confrançon, sous la présidence de Messieurs BRANCHY et DAUJAT, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance :
Baptiste DAUJAT

Objet :
Approbation de la participation du SMVV au contrat Eau-Climat Veyle Chalaronne

EXPOSE

Le Président informe le Comité Syndical que la SMVV participe à la construction, à l'échelle du territoire de la Grande Dombes qui réunit les bassins versant Veyle et Chalaronne et 3 EPCI à fiscalité propres, d'un Contrat Eau Climat, qui est désormais l'outil stratégique et financier utilisé par l'Agence pour mettre en œuvre une partie de ses interventions sur les territoires.

Ce contrat Eau Climat Dombes Veyle Chalaronne sera d'une durée de 4 ans (01/01/2026-31/12/2029), et réunit les actions proposées par les collectivités partenaires (SMVV, SRDCBS, Syndicat des Eaux Bresse Dombes Saône, CC Veyle, CC Dombes, CC Val de Saône Centre) sur les petits et grands cycles de l'eau, et sur lesquels l'Agence de l'Eau prend un engagement financier sur un taux minimum (qui, pour les gémapiens, pourra être revu à la hausse en fonction de l'ambition du projet).

Dans sa globalité, la totalité des actions proposées par les collectivités partenaires se monte à 36 M€.

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Veyle Vivante ;

Considérant l'inscription des actions prévues dans son programme pluriannuel, présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire pour la période 2026-2030, dans cette démarche, sécurisant ainsi les financements par l'Agence de l'Eau allant de 50 à 80 % ;

Considérant que la totalité des actions proposées se monte à 4,23 M€, conformément au tableau suivant :

PDM Renaturation de la grande Veyle à l'amont de Pont-de-Veyle	SMVV	2027	450 000 €
PDM Renaturation du Renon à Vonnas	SMVV	2028	400 000 €
PDM Renaturation de la confluence Veyle-Irance à Méziériat	SMVV	2029	2 400 000 €
Reméandrage de l'Être à l'amont de sa confluence avec la Veyle	SMVV	2028	150 000 €
Restauration du bief des Poches au droit du lotissement du Val Roman à Servas	SMVV	2029	160 000 €
PDM Plan de gestion du Marais de Vial	SMVV	2026	150 000 €
PDM Plan de gestion des marais des Molières et du Vernay	SMVV	2026	120 000 €
Projets de restauration de ZH liées aux résurgences sur la Veyle moyenne	SMVV	2026	70 000 €
Caractérisation écologique et agronomique des prairies du lit majeur de la Veyle aval en vue de leur préservation ACTION MUTUALISEE avec SRDCBS et CCD	SMVV	2027	80 000 €
Sensibilisation du public scolaires aux milieux aquatiques et zones humides de la Vallée de la Veyle	SMVV	2026	80 000 €
Création et animation d'un circuit de découverte des milieux aquatiques et humides sur le secteur de Polliat	SMVV	2027	90 000 €
Etude des relations nappes-rivière au droit du périmètre de recharge supposé de la nappe des cailloutis de la Dombes (action mutualisée avec le SRDCBS)	SMVV	2027	80 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la participation du SMVV au contrat Eau-Climat Veyle Dombes Chalaronne ;
INSCRIT à ce contrat la liste d'actions proposées ci-dessus, moyennant quelques possibles ajustements des coûts prévisionnels dans la version finale ;
AUTORISE le Président à signer tout document actant la participation du SMVV à cette démarche.

*Fait et délibéré à Confrançon, l'an, mois et jour susdits.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.*

Le Président,
Gérard BRANCHY

Le Secrétaire de séance,
Baptiste DAUJAT



Délibération rendue exécutoire
Date de la publication : 23.02.2026

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante.